

Chronique Roubaissienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.23 — TELEPHONE

A PROPOS DE LA RAGE

Si la rage règne à l'état endémique à Roubaix, cela provient de l'insouciance de l'Administration municipale et de l'imprévoyance des propriétaires.
Nous avons conté la triste histoire de cet enfant mort, de la rage assure-ton, à l'hôpital de la Fraternité.
Il est nécessaire de faire quelques remarques à propos de cette affaire, remarques qui montreront combien est mal compris le service de la fourrière ; qui prouveront que les défectuosités de ce service sont justement la cause de tout le mal ; qui établiront que si vraiment la rage sévit à l'état endémique, dans notre ville, les responsables sont ceux qui dirigent le service de si déplorable façon. Tout d'abord, on met les chiens pêle-mêle dans la voiture, sans plus se préoccuper de savoir s'il y a pas dans le nombre des tous-outrés qui mordront ceux qui sont sains.

Ensuite, on conduit tous les prisonniers à l'abattoir et, sans les avoir visités par un vétérinaire, les enferme dans de telles conditions que les malades peuvent et même doivent contaminer les autres.

Alors, si parmi les chiens sérés, il y en a qui sont réclamés par leur propriétaire, on les ramène, moyennant une certaine somme et la contravention d'usage.

Ce qui fait que des cabots, mis en parfaite santé dans la voiture et à l'abattoir, risquent fort de sortir de ce dernier endroit, avec tout ce qu'il faut pour être enragés à quelques jours de là.

Oh ! si bien compris qu'on parle, paraît-il, de faire retourner à l'abattoir et d'exécuter sans autre forme de procès, tous les chiens mis en fourrière en même temps que Mirza, la chienne qui mordit le malheureux enfant mort à l'hôpital de la Fraternité.

Voilà où nous conduit l'incurie de l'Administration, qui prétend avoir tant fait pour l'hygiène, alors qu'elle a simplement trouvé le moyen d'aider à la propagation de la rage.

D'autre part, qui sait qu'un autre enfant est mordu, qui sait qu'un autre enfant a été mordu par le même chien et qui ne fait pas visiter la bête par un vétérinaire. Que dis-je ? Il ne croit même pas devoir relater les faits dans un rapport.

Oh ! nous irons loin avec de pareils procédés.
Il va déjà falloir, sans aucun doute, payer des indemnités à tous les propriétaires des chiens qu'on va reprendre parce qu'ils furent en contact avec Mirza.

Et il y a déjà un petit cadavre qui se dresse devant l'Administration pour lui reprocher son insouciance, son imprévoyance et son incurie.

Une terrible responsabilité pèse sur elle, dans toute cette affaire.

Les Grèves CHEZ MOTTE-BOSSUT

Nous recevons la lettre suivante :
La grève continue Les ouvriers, forts de leur droit, font toutes les semaines leur promenade dans le quartier de la Motte-Bossut, afin de faire voter la loi sur la pollution ou autre chose, pour nos justes et légitimes réclamations et, malgré les brutalités et les contraventions que nous récoltons de la part des agents si chers à Monsieur Motte, nous n'en continuons pas moins à nous sentir les coudes.

Quand nous nous permettons de faire une conduite aux quelques jaunes, traités à la classe ouvrière, les agents empoignent quelques-uns de nous, et les conduisent devant le commissaire. Là, on leur dresse procès-verbal en ajoutant menace de les poursuivre pour entrave à la liberté du travail.

Au contraire, le directeur et quelques employés se permettent d'aller chercher les ouvriers chez eux et les forcent à venir travailler sous peine de renvoi. On les laisse faire, nous croyons qu'il y a entrave aussi dans ce cas.

Ou alors, il y aurait deux lois. Une pour le patron et l'autre pour les ouvriers.

C'est ce que nous demandons.

Les grévistes chez Motte-Bossut.

CHEZ HUET-MAG AVOY
Hier matin, trente ouvriers tisserands de la maison Charles Huet, 37, rue Bernard, se sont mis en grève hier, demandant une augmentation de salaire.

UN BRUTAL
Contravention a été dressée à Abel Vanpevenage, âgé de 21 ans, domestique, demeurant rue Charles Lacroix, à Croix, au service de M. Duyck, fondeur, pour mauvais traitement envers son cheval.

LES ATTELACES DE CHIENS
Contravention a été dressée à Albert Cateau, âgé de 23 ans, porteur ou de valet, demeurant 30, rue de Souhait, à Tourcoing, pour infraction à l'attelage des chiens.

LES AGRESSIONS NOCTURNES
Dimanche soir, vers 10 heures, Clément Levoque, âgé de 45 ans, journalier, demeurant 10, rue Drouot, a été renversé au coin des rues Daubenton et Philippe-le-Bon, par deux individus qui lui ont pris son réticule contenant une somme de 2 fr. 50.

Elle vient de porter plainte, mais ne peut fournir le moindre renseignement sur ses agresseurs.

EPAVES DE LA RUE
Joseph Vansoye, concierge, chemin des Coutaux, a trouvé un panier contenant des bobines de coton.

Mme Elisa Couvet, demeurant rue de la Planchette Trouée, 4, a trouvé un portemonnaie en or.

LE COLOT DU CHAUFFARD
Jones Sergyl est poursuivi pour avoir lancé son automobile à une allure folle dans les rues de la ville, risquant ainsi de faire des victimes parmi les passants.

Enfin Reyck qui, étant ivre a frappé une cabaretière et lui a déchiré son habit, a été condamné à un jour de prison et 3 francs d'amende.

ET LA LOI GRAMMONT ?
Jeudi, à l'audience de simple police, ont comparu deux conducteurs qui s'étaient permis de brutaliser leurs canassons.

Jules Dubus, le premier d'entre eux, s'en est tiré avec cinq francs d'amende. Quant à Victor Delbos, il s'est vu octroyer en outre, une amende de six francs, pour avoir donné une allure trop rapide à son coursier.

NE MANQUEZ PAS LA MARCHÉ
A la société anonyme du Fontenois, rue de Tourcoing, Jean Buffels, âgé de 10 ans, apprenti, demeurant rue de Tourcoing, court après avoir manqué une marche.

Il s'est fait une forte foulure du radius gauche. Cette blessure l'empêchera de travailler pendant trois longues semaines.

BLESSE PAR UNE ECHELLE
Paul Vanlaer, âgé de 30 ans, peintre, demeurant 25, rue Dufflot, était occupé à des travaux, rue Lacroix, dans la maison portant le numéro 69. En prenant une échelle pour monter sur un mur, il glissa et l'échelle lui tomba sur l'épaule droite, qui a été assez gravement contusionnée.

Le docteur estime à trois semaines l'incapacité de travail.

POUR LE SANATORIUM
Jeudi après-midi, à partir de deux heures et demie, à qu'Heu, à la caserne scolaire de la rue Saint-Vincent-de-Paul, la visite des enfants sollicitant l'admission au Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer.

Environ 135 enfants étaient présents à la visite. Sur ce nombre, 69 garçons et 66 filles ont été admis à passer une période de un mois au Sanatorium.

Cette visite a été passée par MM. les docteurs Rousseau, de Roubaix, et Bachman, médecin résident du Sanatorium.

Je ne fume que le NIL

L'AGRESSION DE LA RUE BAUMEWAERT
Nous avons raconté qu'une demi-douzaine de bandits avaient assommé Oscar Ruysschaert soigneur, demeurant à Wattrelos.

On sait aujourd'hui le nom des bandits. Ce sont : Henri Godefroid, 36 ans, sans profession, demeurant 29, rue Magenta, 29 ; Alfred Bury, âgé de 19 ans, manoeuvre, 22, rue Lannes ; Louis Couvet, âgé de 29 ans, apprenti, rue du Coq Français ; Charles Roesboom, âgé de 25 ans, peigneur, rue des Filatures ; Georges Deman, 21 ans, débiteur, rue Ducloux, cour Dubois, 4.

Tous sont en fuite et on a dû se contenter de leur dresser procès-verbal.

DISPARITION D'UN ENFANT
Le jeune Sacré Raoul Gabriel Georges, âgé de 13 ans, employé, demeurant avec ses parents, rue de Souhait, cour Saint-Pierre, 26, a disparu depuis mardi soir, après avoir demandé son compte chez MM. Gabriel et Lorisnoy, entrepreneurs à Croix.

Ce jeune garçon est petit pour son âge ; cheveux surabondants dans son menton, nez et visage ronds, nez et bouche petits. — Beaux yeux bleus, — teint coloré.

Les parents, déconcertés de l'écart, ont, hier matin, de leur fils, une lettre de remerciements et d'adieu, lettre mise à la poste de Roubaix.

Il n'y a aucune adresse, mais l'enfant se serait vu depuis longtemps et se réfugié à Lille.

On signale, quant à l'habillement : Complet veston marron ; chaussures noires et sauteurs à lacs, canotier jockey, nuance foncée.

AUX CREVISTES DU TEXTILE
Le paiement des livraisons, dans les ateliers de Filatures Motte-Bossut, 9 heures du matin. — Tissage Huet, rue de la Fraternité, 9 heures du matin. — Tissage Ducoudré, rue de la Fraternité, 9 heures du matin. — Tissage Gombert, rue de la Fraternité, 9 heures du matin. — Tissage Minet, rue de la Fraternité, 10 heures du matin. — Teintureries Coucheteux & Compagnie, 10 h. 12. — Teintureries Pastenackel et Milon, 10 h. 14. — Filature Fley et compagnie, 11 heures. — Tissage Huet-Mag Avois, 11 h. 12. — Tissage Dumortier, 7 heures du soir.

Le syndicat des Pêcheurs à la Ligne, — Dimanche 5 juin, excursion à Mearchin (France). Départ à 6 h. 47. Prix du train avec réduction : 1 fr. 20, dîner vaillant au Syndicat jusqu'au jeudi soir. On s'inscrit au siège du syndicat jusqu'au jeudi soir.

Dimanche 19 juin, excursion à Albert (Somme). Ouverture de la pêche en France.

ETAT-CIVIL de ROUBAIX du 25 mai 1910
Naisances. — Rachel Terrey, rue de Malbeuge, 9. — Julien Vermeir, rue des Bécoltes, cour Pollet, 16. — Edouard Gustin, rue de Tuni, 33. — Denise Testelin, rue Delzeanne, 24. — Julien Deshaes, rue de la Paix, cour Lefebvre, 27. — Gustave Harbo, rue de la Redoute, 47. — Alfred Potlein, rue des Longnes-Halles, 217 bis. — Désiré, sous Bues, 22 jours, rue des Sept-Points, fort Mazure, 7. — Adrien Delneufcourt, 10 mois, rue de la Perche, cour Cornil, 11. — Maurice Brédy, 5 jours, rue Béranget, 35. — Marie Schack, 4 ans, bobineuse, rue de Mons, 13. — Paul Deschamps, 69 ans, sans profession, avenue Julien Lagache. — Henri Pincetux, 39 ans, journalier, avenue Julien Lagache.

LA GREVE DES TEINTURIERS
Une vingtaine d'hommes à journées ou à la semaine, qui travaillent encore chez Cauchieux, rue des Ogiers, ont fait cause commune avec leurs camarades.

L'arrêté est donc complet depuis hier à midi.

ETAT-CIVIL de CROIX. — Naisances. — Germaine Emilie, rue Carnot, cour Montaigne, 3. — Désés. — Wilhelmine Clovis, 34 ans, comptable, rue des Trois-Villes, 36.

WATTRELOS
VOLEUR DE CANARD. — Les gardes Brunin et Fourneau ont arrêté un hameau du Chopey, Adolphe Leneignis, âgé de 32 ans, débiteur, demeurant rue des Lilas, au moment où il sortait d'une pâture appartenant à M. Alfred Castel, employé au chemin de fer, emportant un canard destiné à vois-

ser dans une casserole avec des petits pois. Il a été conduit à Lille.

LE MORTIER DU PATRON. — Hubert Chalot travaillait rue Nadaud, pour le compte de M. Dubem, entrepreneur.

An milieu de la journée, il éprouva le besoin de se mettre à son compte pour quelques heures. Il trouva un client, enleva une brouette de mortier et alla travailler rue Desmazures. Il avait déjà touché dix francs, cinq pour l'ouvrage et cinq pour le mortier, quand le patron vint à l'affaire.

Il s'est empressé de porter plainte.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES. — Le Maire de Wasquehal rappelle que les inscriptions sur les listes électorales du Conseil des Prud'hommes seront reçues à la Mairie jusqu'au 31 Mai inclusivement.

Il ne sera plus accordé aucun nouveau délai.

LANNOY
INSPECTION DES DOUANES. — Sous la présidence de M. l'inspecteur des Douanes, entouré de MM. les officiers, des exercices de dressage de chiens ont été faits aux environs de la Gare, de Lannoy. Des résultats vraiment remarquables furent constatés. Des indemnités alimentaires seront distribuées aux plus perspicaces dresseurs.

CHEZ LES POETES. — Nous relevons dans les palmiers du concours de Mme Planète, les noms de Mme Planque, 4me et 5me prix et mentions d'honneur. Mme Planque, épouse de notre ami, M. Nicolaï Planque, professeur à l'Ecole Michellet. Nos vives félicitations à la distinguée poète et à son sympathique mari.

E. B.
LYS-LEZ-LANNOY
LA LUTTE. — Deux ouvriers, les sieurs X... et Z..., se sont battus, hier dans le quartier de la Gare.

Les blessures qu'ils se firent sont moins graves que les raisons qui les invoquent.

Le docteur Warlet leur a donné des soins. Aucune plainte n'est déposée.

HEM
LA GREVE DES TEINTURIERS
C'était à prévoir. Le mouvement commencé par une partie du personnel de l'établissement Miaton, a été suivi, par les ouvriers des usines Gobert à Hem et Flament, à Annapes.

L'entrepreneur Lelong de cette commune chôme également.

LES NOURRISSONS. — La consultation des nourrissons a eu lieu hier, par les soins de M. le docteur Vozces, à partir de 9 heures. Les bêtes y étaient en grand nombre.

IL FAUT BALAYER
Contravention pour défaut de balayage a été dressée à Molliez-Lerouge, brasseur, demeurant rue des Poutrains.

TOMBE D'UN WAGON
Avec Magnas (Général, rue de Roubaix, 58. Alphons Scholler, homme de peine, âgé de 22 ans, demeurant à Roubaix, rue de Tourcoing, cour Mathon, est tombé d'un wagon et s'est blessé au bras droit.

Le docteur a prescrit deux semaines de repos.

LIGUE VELOPÉDIQUE TOURQUENOISE
Aujourd'hui vendredi, réunion de la commission, à huit heures du soir, pour arrêter le règlement intérieur de la Ligue, qui sera tenu à l'école de la Cour de Tourcoing, qui aura lieu le dimanche 19 juin 1910. Le présent avis tient lieu de convocation.

LA CHUTE DU SOMMIER
Cher André Driet, 112 bis, rue de la Malsonne, Louis Wolffart, âgé de 38 ans, sans profession, rue des Vosges, a perdu sur le pied droit un sommier en fer qu'il était occupé à décharger.

Le docteur a constaté une fracture de la première phalange du gros orteil.

Il a prescrit un long mois de repos.

ETAT-CIVIL de TOURCOING du 26 mai 1910
Naisances. — Verhé Charles-Eloi, rue des Villers, cour Bataille. — Désés. — Gaby Rosalie, 39 ans, sans profession, rue de l'Hotel-de-Ville, 1. — Veroussay Alfred, 2 ans, rue Malbecq, 192. — Dhalluin Pierre, 15 ans, rentier, rue du Sergent Bobillot, 47.

LILLE
Tragique accident
En passant Avenue Mathias-Delobel, un cycliste se jette sur un auto et se blesse très grièvement.

Un terrible accident, sur les suites duquel on ne peut encore se prononcer, est survenu dans la soirée de jeudi, à la rue Mathias-Delobel, par suite d'un choc entre une grande émotion pour les promeneurs qui en furent les témoins.

Vers six heures et demie du soir, le jeune Marcel Stoquet, écolier, âgé de quinze ans, demeurant 40, boulevard de la Liberté, passait en vélo avec Mathias-Delobel, se rendant au bois, pour y faire une promenade.

Le cycliste longeait le chemin de halage, lorsqu'à un certain moment il voulut descendre sur la chaussée de l'Avenue, afin de laisser passer un camion chargé de légumes.

Le jeune Stoquet avait à peine parcouru quelques mètres, qu'il se trouva en présence d'un camion chargé de légumes, appartenant à M. Frédéric Desalle, filateur à Lille, qui arrivait en sens inverse, et que les arbres de l'avenue l'avaient empêché d'apercevoir.

Afin d'éviter l'auto, qui marchait à une allure raisonnable, le cycliste voulut imprudemment à son vélo une direction à gauche.

Mais lui en passant, le brusque changement de direction provoqua sa chute, et l'infortuné cycliste alla donner tête première sur l'une des roues de l'auto, se faisant une plaie sérieuse à l'arcade sourcillière gauche.

Assommé par le choc, l'enfant resta inanimé sur la chaussée, perdant du sang en abondance par sa blessure.

Le chauffeur, aidé de passants, s'empressa de relever le blessé qui fut transporté dans la pharmacie Huot, placée de Strasbourg, où un docteur, requis, vint l'examiner.

désespéré, hier soir, à huit heures un quart. Une enquête est ouverte par la police afin d'établir les responsabilités de l'accident.

GRAND ACCIDENT DE TRAMWAY
Rue de Paris, un car T tamponne un attelage et blesse très grièvement l'un des chevaux.

Un camion attelé de deux chevaux, appartenant à M. Lécuzelle, camionneur, boulevard des Ecoles, et conduit par M. Jean Six, passait hier vers huit heures du matin, rue de Paris.

Arrivé à hauteur de la Cour des Bourlottes, le cocher, qui tenait sa droite, voulut traverser la rue afin de s'engager dans la dite cour.

Ses chevaux se dirigèrent déjà en ce sens lorsque soudain M. Six aperçut un tramway T venant vers lui. Afin d'éviter un accident, il fit signe au wattmann de s'arrêter, mais celui-ci ne put arriver à s'arrêter convenablement ses freins et un choc épouvantable eut lieu entre le car et l'attelage.

Le tamponnement fut d'une violence telle que les chevaux et leur cocher furent brutalement précipités sur le pavé. En outre, le camion et l'avant-train du camion furent brisés net.

M. Six, qui était contusionné au visage, au nez, reçut des soins dans une pharmacie voisine.

Quant à l'un des chevaux, il fut si horriblement blessé à la croupe gauche, qu'il fut tué très probablement à l'abattoir.

Le wattmann, Désiré Clément, qui pilotait le car T-SIR, cause de l'accident, a déclaré à l'agent qui l'interrogeait, que ses freins qui fonctionnaient très mal et qu'en conséquence il n'aurait pu arrêter sa voiture comme il le fallait.

Ce n'est pas la première fois que nous entendons les wattmans faire pareille déclaration. Il est certain que les nombreux accidents qui se produisent, tous les jours, sur les lignes de tramway, ont pour cause première le mauvais fonctionnement des freins.

Nous signalons cet état de choses à Monsieur Qui-De-Droit, en espérant qu'il y sera apporté un prompt remède.

Fatale imprudence d'un enfant
Un garçonnet courant après un ballon, tombe à l'eau et y trouve la mort.

Un accident déplorable, causé autant par l'imprudence de l'enfant, qui en fut la victime, que par l'absence de garde-fou à un endroit où il devrait depuis longtemps y en avoir un, s'est produit hier, au Grand Carré.

A cet endroit, jeudi, vers onze heures du matin, plusieurs enfants, dont le petit Robert Kerkove, âgé de dix ans, se baignaient dans le canal qui longe la colonnade de ce côté.

Le petit Kerkove, en se jouant, avait saisi un tuyau qui se trouvait au bord du canal. En ayant aperçu un peu de la petite canal, le jeune Robert se dirigea vers le Grand Carré, le jeune Robert se dirigea vers le Grand Carré, le jeune Robert se dirigea vers le Grand Carré.

Après plusieurs tentatives d'efforts infructueux, M. Eugène Lemaire, 30 ans, journalier, demeurant 50, rue de Juliers, parvint enfin, à l'aide d'un croquet, à ramener le cadavre du pauvre enfant à la surface. Il était environ trois heures.

Le docteur qui avait requis, le fut que constater le décès.

Le corps du jeune Kerkove a été reconduit en voiture d'ambulance à son domicile.

La douleur des parents fait peine à voir.

Un maître-escroc
IL ECUOIMAIT LE « GRATIN » LILLOIS
Séchant combien est grande la vanité humaine, un individu sans scrupules, Louis Blanquet, 51 ans, avait su exploiter à merveille cette faiblesse des hommes.

Après plusieurs tentatives infructueuses, il put enfin frapper à toutes les portes. On lui avait écrit en faveur d'un accueil favorable, l'escroc se présentait avec une liste de souscription en tête de laquelle il avait inscrit les plus grands noms de la bourgeoisie lilloise, avec, en regard, des chiffres de sommes variant entre dix et vingt francs.

Cette feuille de souscription, qui portait en tête une inscription demandant d'aider à se tirer d'une situation critique, un père d'une nombreuse famille, digne sous tous les rapports, de la confiance de ses voisins, ayant eu l'insigne ingratitude de se laisser influencer par la fausse cause, obtenait un beau succès.

A l'envis, l'on s'inscrivait, n'aurait-ce été que pour voir son nom au milieu de ceux de nombreuses personnalités de la ville. On pouvait écrire ce qu'on voulait sans crainte et même la grande vie avec l'argent amassé aux dépens des naïfs dont il se riait.

Mais, tout à une fin, et la police s'eveilla de nouveau. Les policiers ont maintes fois maille partie avec elle, et ayant son casier judiciaire orné d'un nombre respectable de condamnations pour vols, escroqueries, abus de confiance, attentat à la pudeur, etc., le maître-escroc fut découvert et, jeudi matin, un agent de sûreté Boucly mettait la main au collet de Blanquet et le conduisait devant M. Villon, commissaire de police du 5me arrondissement.

Interrogé, l'escroc ne fit aucune difficulté pour avouer le trafic auquel il se livrait et déclara que son dernier « truc » lui avait rapporté la forte somme.

Mis en état d'arrestation sous l'inculpation d'escroqueries, Blanquet a été déferé au Parquet.

Le Boxeur-Espion
Il comparaitra devant la Cour d'Appel le 1er juin
Nous avons annoncé que le boxeur Jacques Van de Valle, dit Jack Tony, condamné à un an de prison par le Tribunal correctionnel de Lille, comparaitrait le mercredi 25 mai devant la Cour d'Appel de Douai.

Sur la demande de son défenseur, M. Tellier, à M. le président de la Chambre des appels correctionnels, Jack Tony ne comparaitra qu'à l'audience du mercredi 1er juin.

On assure que l'accusation sera soutenue par M. Gros, avocat général, qui demandera à la Cour de réformer le jugement du Tribunal et de le relaxer. Le jugement du Tribunal articles 2, 3 et 8 de la loi du 18 avril 1896, aux termes desquels Tony aurait été condamné à une peine variant entre trois et cinq ans de prison.

Il est très probable que cette affaire occupera toute l'audience. M. Fayet, président de la Cour d'Appel, ayant à donner lecture d'un long rapport.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
LOMPRET
Une fillette ébouillantée
ELLE MEURT DE SES BRULURES
Un épouvantable accident est survenu dans le domicile de Mme veuve Dubus, ménagère à Lompert.

Cette dame, qui faisait sa lessive dans la cuisine, avait installé dans cette pièce une cuve remplie d'eau bouillante et montée sur un trépan.

Profitant d'un moment d'inattention de sa mère, la petite Dubus, âgée de deux ans, s'approcha de la cuve et s'y suspendit. Le récipient bascula et tomba sur l'enfant, l'inondant de son contenu.

Horriblement brûlée sur toutes les parties du corps, la fillette succomba quelques heures après l'accident.

Est-ce un suicide ?
Passant dans le courant de la soirée le long du chemin de halage, un ouvrier qui regardait son domicile à Haubourdin fit une étrange trouvaille entre la passerelle Kuhlmann et l'estaminet du Bel Air.

D'un arbre sur lequel il était agrippé, le passant détacha un papier portant ces mots : « Ne pouvant me marier avec celle que j'aime, je me noie ».

Prévenir mes parents rue d'Éna, à Wazemmes.

La signature qui suivait ces phrases est illisible.

Au pied de l'arbre, le passant trouva également un cache-œil en étoffe verte, pointillé de blanc, appartenant sans doute à l'auteur du billet.

Le tout fut déposé au commissariat de police et une enquête a été aussitôt ouverte.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
PRESEAU
Un homme carbonisé
En débarrassant les décombres de l'incendie de la grange Jacquemart, on a découvert des ossements, qui seraient ceux, croit-on, d'un être humain.

Il y a quelques jours, un vacher, le sieur X..., avait été congédié de la ferme, et depuis aurait disparu.

On se demande si le malheureux ne serait pas venu se réfugier dans l'aire de la grange, et, en allumant peut-être une cigarette, n'aurait pas déterminé l'incendie dont il fut victime.

Le parquet est saisi et une enquête est ouverte.

SAINT-AMAND
Une chute mortelle
Hector Dussart, réparateur de mayonnaises, au service de M. Dubois, était occupé à monter d'un échafaudage à la fabrique de carreaux, rue de la Scarpe, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba sur le sol d'une hauteur de huit mètres.

Dans sa chute, il se fracassa la crâne et se fractura la colonne vertébrale.

Lorsqu'on le releva, le malheureux avait cessé de vivre. Il laisse une veuve avec six enfants.

SUICIDE D'UN CANTONNIER
M. Passiau, cantonnier, qui était depuis quelque temps en proie à des idées noires, s'est suicidé en se jetant à l'eau.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI
FLINES-LES-RACHES
SUITES D'UN ACCIDENT. — Nous avons relaté l'accident survenu au soldat Demanour, celui-ci avait été transporté dans une clinique de Lille. On l'y a opéré. Il semble aujourd'hui hors de danger.

ROOST-WARENIN
MORT D'ADOLPHE GRAMMONT
Adolphe Grammont est ex cultivateur qui, dans un accès de fièvre, avait récemment tenté de se tuer en se tirant un coup de revolver dans la tête, au-dessus de la tempe droite. Le malheureux vient de mourir.

GAMBRAI
Blériot à Cambrai
LE PROGRAMME DES FÊTES
Aussi que la annoncé officiellement M. Paul Berset, sénateur-maire, au cours de la dernière séance du Conseil Municipal, notre concitoyen, M. Louis Blériot viendra à Cambrai, le 12 juin prochain, à l'occasion d'une tournée d'affaires.

Le célèbre aviateur arrivera très probablement dans notre ville la veille, samedi 11, dans la soirée et se rendra dans sa famille. Le lendemain dimanche, vers onze heures, il sera reçu à l'Hotel-de-Ville par la Municipalité et le Conseil Municipal ; la médaille d'or que la Ville a fait frapper tout spécialement en son intention lui sera remise.

Puis un cortège, précédé par l'Harmonie Municipale sera formé pour se rendre de l'Hotel de Ville aux Jardins Publics où aura lieu l'inauguration du monument élevé en l'honneur de Louis Blériot.

L'après-midi, entre 4 et 5 heures, Blériot se rendra au grand terrain de manœuvres pour effectuer des vols sur l'un de ses aéroplanes.

Le soir, vers 8 heures, un banquet sera offert au célèbre aviateur dans la salle des fêtes de l'Hotel-de-Ville.

A 9 heures, aux Jardins de l'Esplanade, Bal Public et Illuminations.

Tel sera le programme de la journée du dimanche 12 juin prochain, qui consacrera pour toujours, dans sa ville natale, les succès de l'aviateur Louis Blériot.

PAS-DE-CALAIS
DOUR